Département de la Charente

Commune de CHERVES-RICHEMONT
PLAN LOCAL D'URBANISME

4b-2 - REGLEMENT :
PIECES GRAPHIQUES

Partie nord-est

MISE EN REVISION DU PLU	PROJET DE PLU ARRETE	PLU APPROUVE
18 Septembre 2007	5 Mars 2012	15 Janvier 2013

Révision allégée n°1	Révision allégée n°2	Révision allégée n°3	Modification simplifiée n°2	Modification n°1
28 Septembre 2017	28 Septembre 2017	28 Septembre 2017	28 Septembre 2017	en cours

Dossier : DU15-29
Date d'impression : Octobre 2017

Echelle 1 / 5000

Agence URBAM
24-26, Rue de Marlacca
33620 CAVIGNAC
Tél.: 05.57.68.69.73
Fax.: 05.57.68.61.02
e-mail : urbam@wanadoo.fr
Urbanistes qualifiées, certificat n°558 renouvelé en 2014 par l'Office Professionnel de Qualification des Urbanistes

GEREA
Site Montesquieu
12 allée Magendie
33650 MARTILLAC
Tél.: 05.56.64.82.23
Fax.: 05.56.64.49.25
e-mail : contact@gerea.fr

BLONDIAUX Pierre
paysagiste/concepteur
ROUTE DE VILLEBOIS / 16320 RONSENAC
Tel / fax : 05 45 64 41 32 / Portable : 06 74 53 85 78
p.s.blondiaux@wanadoo.fr

LEGENDE

ZONES URBAINES

U : Zones urbanisées différenciées en sous secteurs selon la densité, le type ou/et l'organisation de l'habitat et de la vocation de la zone (habitat, loisirs, activités)...

- UA — Zone bâtie dense à vocation principale d'habitat, de services et de commerces, correspondant au centre-ville, ainsi qu'au coeur des hameaux.
- UB — Zone principalement à vocation résidentielle correspondant aux extensions pavillonnaires récentes.
- UE — Zone réservée aux équipements d'intérêt collectif.
- UX — Zone accueillant des activités économiques industrielles, commerciales, artisanales et de bureaux.
  - UX1 — Secteur correspondant aux zones industrielles à vocation de transformation et de stockage.
    - UX1* — Sous-secteur correspondant aux zones industrielles soumise au Plan de Prévention des Risques Technologiques.
  - UX2 — Secteur correspondant à des activités économiques industrielles, artisanales, commerciales et de bureaux en zone déjà bâtie, dense.

ZONES A URBANISER

- AU — Zone recouvrant des terrains naturel ou agricole, destinés à être ouverts à l'urbanisation à vocation mixte.
- AUX — Zone recouvrant des terrains à caractère naturel ou agricole, destinés à être ouverts à l'urbanisation à destination d'activités économiques à vocation commerciale, artisanale et de bureaux
  - AUX2 — Sous-secteur comprenant des terrains destinés à être ouverts à l'urbanisation à destination des activités de la filière viti-vinicole

ZONES AGRICOLES

- A — Zone, équipée ou non, à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles. Les constructions et installations nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif et à l'exploitation agricole sont seules autorisées en zone A.
  - Ap — Secteur agricole protégé du point de vue du paysage.

ZONES NATURELLES

- N — Zone naturelle et forestière, équipée ou non, à protéger en raison soit de la qualité des sites, des milieux naturels, des paysages et de leur intérêt, notamment du point de vue esthétique, historique ou écologique, soit de l'existence d'une exploitation forestière, soit de leur caractère d'espaces naturels.
  - NL — Secteur à vocation d'activités de loisirs.
  - Np — Secteur correspondant à la Vallée de l'Antenne, classée en zone Natura 2000.

- Emplacements réservés (art. L.151-41 du code de l'urbanisme)
- Eléments de patrimoine (art. R3151-41-3° du code de l'urbanisme)
- Espaces Boisés Classés (art. L.113-1 du code de l'urbanisme)

Atlas des zones inondables de l'Antenne (hydrologique)
- Aléa fort
- Aléa faible

Atlas des zones inondables du Fossé du Roy (hydrogéomorphologique)
- Crue fréquente
- Crue exceptionnelle

Secteur de carrières :
- Carrières à exploiter (art. R.123-11-c) du code de l'urbanisme)
- Carrières en cours d'exploitation (art. R.123-11-c) du code de l'urbanisme)
- Carrières dont l'exploitation est terminée (art. R.123-11-b) du code de l'urbanisme)

- Canalisation de transport de gaz
- Zone de danger significatif défini au titre de l'article R.123-11b
- Zone de danger grave défini au titre de l'article R.123-11b
- Zone de danger à effets très grave défini au titre de l'article R.123-11b

- Application de l'article L.151-11-2° du code de l'urbanisme permettant le changement de destination de bâtis de caractère en zone agricole

- Classement sonore des infrastructures de transports terrestres des routes nationales et départementale en Charente :
RD 85 (de l'impasse de l'Antenne-l'Epine à Cherves-Richemont) : distance de 100m soumise au bruit de chaque côté,
RD 731 (de l'impasse de l'Antenne-l'Epine à la limite nord de l'agglomération de Cognac) : distance de 100m soumise au bruit de chaque côté.

- Bâti mis à jour par l'agence Urbam en 2010

Liste des Emplacements Réservés

N°	Bénéficiaire	Destination
1	Commune	Création d'une voie d'accès véhicule léger à la zone AU des "Terres du Pinier"
2	Commune	Création d'un parking à destination des écoles et de l'église
3	Commune	Extension du cimetière
4	Commune	Création d'un cheminement doux
5	Commune	Extension du cimetière et création d'un parking
6	Commune	Création d'un parking
7	Commune	Implantation d'un équipement d'intérêt collectif à vocation de services à la personne et création de logements individuels (mixité).
8	Commune	Aménagement du carrefour de l'Epine : élargissement et sécurisation
9	Commune	Création d'une zone de stationnement public, qui offre un point de vue et création d'un espace vert communal
10	Commune	Création d'un espace public (aire de détente et de jeux) aménagé contigu à la zone AU1 de "Richemont"
11	Commune	Création d'un ouvrage permettant l'évacuation des eaux pluviales (deshuileur, débourbeur)
12	Commune	Création d'un ouvrage permettant l'évacuation des eaux pluviales (deshuileur, débourbeur)
13	Commune	Création d'un ouvrage permettant l'évacuation des eaux pluviales

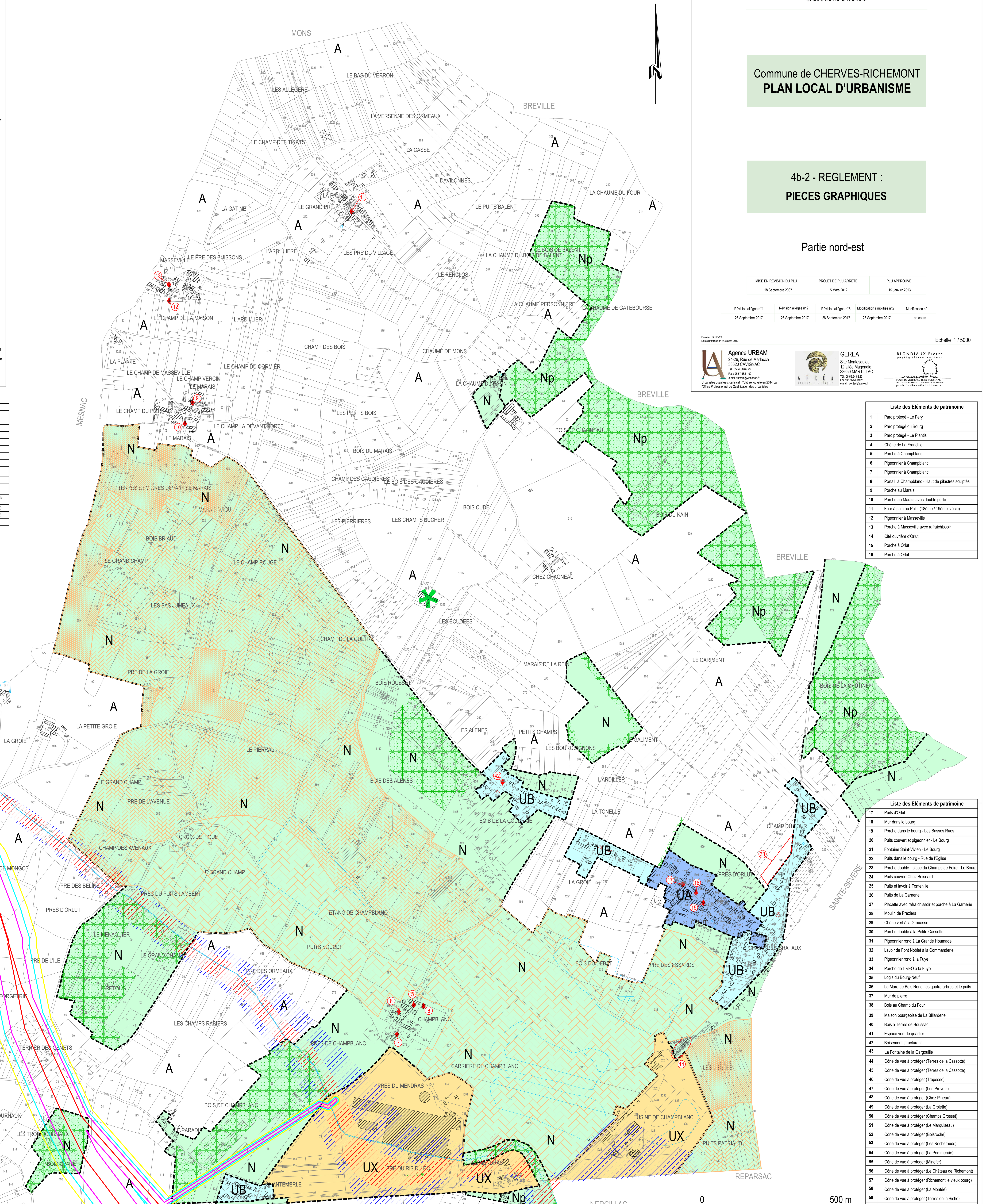

Liste des Eléments de patrimoine

N°	Elément
1	Parc protégé - Le Fery
2	Parc protégé du Bourg
3	Parc protégé - Le Plantis
4	Chêne de La Franchie
5	Porche à Champblanc
6	Pigeonnier à Champblanc
7	Pigeonnier à Champblanc
8	Portail à Champblanc - Haut de pilastres sculptés
9	Porche au Marais
10	Porche au Marais avec double porte
11	Four à pain au Palin (18ème / 19ème siècle)
12	Pigeonnier à Masseville
13	Porche à Masseville avec rafraîchissoir
14	Cité ouvrière d'Orlut
15	Porche à Orlut
16	Porche à Orlut
17	Puits d'Orlut
18	Mur dans le bourg
19	Porche dans le bourg - Les Basses Rues
20	Puits couvert et pigeonnier - Le Bourg
21	Fontaine Saint-Vivien - Le Bourg
22	Puits dans le bourg - Rue de l'Eglise
23	Porche double - place du Champs de Foire - Le Bourg
24	Puits couvert Chez Boisnard
25	Puits et lavoir à Fontenille
26	Puits de La Garnerie
27	Placette avec rafraîchissoir et porche à La Garnerie
28	Moulin de Préziers
29	Chêne vert à la Grouasse
30	Porche double à la Petite Cassotte
31	Pigeonnier rond à La Grande Houmade
32	Lavoir de Font Noblet à la Commanderie
33	Pigeonnier rond à la Fuye
34	Porche de l'IREO à la Fuye
35	Logis du Bourg-Neuf
36	La Mare de Bois Rond, les quatre arbres et le puits
37	Mur de pierre
38	Bois au Champ du Four
39	Maison bourgeoise de La Billarderie
40	Bois à Terres de Boussac
41	Espace vert de quartier
42	Boisement structurant
43	La Fontaine de la Gargouille
44	Cône de vue à protéger (Terres de la Cassotte)
45	Cône de vue à protéger (Terres de la Cassotte)
46	Cône de vue à protéger (Trepesec)
47	Cône de vue à protéger (Les Prevots)
48	Cône de vue à protéger (Chez Pineau)
49	Cône de vue à protéger (La Grolette)
50	Cône de vue à protéger (Champs Grosset)
51	Cône de vue à protéger (Le Marquiseau)
52	Cône de vue à protéger (Boisroche)
53	Cône de vue à protéger (Les Rocherauds)
54	Cône de vue à protéger (La Pommeraie)
55	Cône de vue à protéger (Minefer)
56	Cône de vue à protéger (Le Château de Richemont)
57	Cône de vue à protéger (Richemont le vieux bourg)
58	Cône de vue à protéger (La Montée)
59	Cône de vue à protéger (Terres de la Biche)
60	Cône de vue à protéger (Le Coudret)